

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Étaient présent-e-s :

Elie Céline, Baas Isabelle, Plasson Fabien, Chaprier Marie-Christine, Martin Christophe, Trémoulheac Estelle, Robin Christine, Rivoire Nadège, Vagnon Alexandre, Careil Etienne, Thiollière Paul, Fraise Noël.

Dumas Patricia donne pouvoir à Christine Robin

Perrin Nans donne pouvoir à Alexandre Vagnon

Mme la maire accepte la démission de M. Pierre Bonnard.

M. Thiollière annonce la démission de Mme Fanget, ce sera donc M. Bordereau qui sera conseiller municipal et sera accueilli lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Fabien Plasson est nommé secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 18 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

II – Modification simplifiée n°4

Mme la maire explique qu'il y a lieu de faire évoluer le PLU, sur la zone 1AU en ce qui concerne l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) et le règlement de cette zone, notamment l'article 11 afin de faciliter l'implantation d'un hameau léger.

En application des dispositions de l'article R 123-20-1 du code de l'urbanisme, la procédure de modification simplifiée prévue au septième alinéa de l'article L 123-13 peut être engagée.

Ces modifications consistent en :

- la rédaction d'une proposition d'un article sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère spécifique aux résidences démontables permanentes.
- une proposition de modification du règlement de la zone 1AU au sujet :
 - Des obligations de raccordement aux réseaux → non obligation
 - D'une emprise au sol max et d'une hauteur max - 50 m² et 6 m
 - Des places de stationnement (1 place/foyer)
- OAP (Orientation d'aménagement et de programmation)
 - Proposition de modification du schéma d'aménagement du secteur Pré Battoir
 - Retrait d'une obligation d'un espace de rétention des eaux de pluie
 - Modification des obligations concernant les liaisons douces
 - Précisions sur les voiries (non imperméabilisantes...)
 - Précisions sur le stationnement pour les visiteurs → pas d'obligation

La consultation du public se déroulera du 15 mars au 15 avril 2025, en parallèle de celle des personnes publiques associées. Nous sommes accompagnés dans cette démarche par le parc du Pilat.

M. Thiollière n'approuve pas ce projet, surtout pour le fait que l'on ne raccordera pas ses habitations au réseau public d'assainissement. M. Vagnon dit qu'ils existent d'autres solutions hors sol. Mme Baas dit que tout sera précisé dans le cahier des charges.

En parallèle, le cabinet EPURES nous accompagne sur l'emprise foncière pour une mise en accord avec le ZAN, et la loi climat et résilience.

Le conseil municipal, par 2 voix contre et 12 voix pour, approuve le lancement de la procédure de modification simplifiée n°4 et autorise Mme la maire à signer toute pièce utile à ce dossier.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	12	2	

III – Demande de délibération DSEC

A la suite des intempéries du 17 et 18 octobre 2024, l'État déploie progressivement son dispositif de soutien aux collectivités touchées par les inondations via la DSEC (dotation de solidarité pour événements climatiques). L'instruction de la DSEC est coordonnée à l'échelle régionale par une mission de l'Inspection générale de l'administration et de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable.

Nous avons sollicité cette subvention pour les travaux suivants :

- Les opérations d'urgence pour un montant de 214 423,55 €
- Les opérations hors urgence pour un montant de 635 640 €

Ces montants comprennent des travaux sur la voirie, l'eau et l'assainissement.

Le préfet, délégué par l'état, en charge de ce dossier est venu voir les ouvrages endommagés de plusieurs communes sur le secteur Pilat, dont Saint-Julien-Molin-Molette.

En complément nous aurons aussi une aide exceptionnelle de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 30 % d'une partie des travaux.

De plus, un nouveau programme de 500 millions d'euros a été lancé par l'agence de l'eau RMC, plusieurs de nos projets seront éligibles.

Bilan des réparations : globalement le réseau EU est à nouveau opérationnel, sauf pour 7 maisons près du camping.

La municipalité remercie L'entreprise Mounard TP pour le travail effectué sous la dalle du Ternay.

A l'unanimité le conseil municipal, autorise Mme la maire à faire ces demandes de subvention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

IV – Attribution du marché pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Il s'agit de choisir l'entreprise qui va faire installer et ensuite exploiter les panneaux photovoltaïques sur le bâtiment espace Michèle Bernard.

La mise à disposition prendra la forme d'une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels, dont la durée sera au minimum de 20 ans. Elle donnera

lieu au versement d'une redevance d'occupation.

Une seule proposition nous est parvenue :

- SAS Pilat Watt, centrale villageoise des Monts du Pilat

- la puissance envisagée est de 35 kWc
- L'investissement est de 44 000 €
- La redevance d'occupation est de 1 €/an/m²
- la valorisation de l'électricité par un contrat EDF OA et une boucle d'autoconsommation collective

Bien sûr, ces travaux dépendent des résultats de l'étude concernant la fiabilité du toit de l'Espace Michèle Bernard.

M. Thiollière dit qu'il ne sait pas qu'elle est cette entreprise, si elle s'y connaît en toiture car si le travail est mal fait il y a souvent des fuites.

Le conseil municipal, par une abstention et 13 voix pour, choisit la SAS Pilat Watt.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	13		1

V – Droit de préemption urbain

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AD 268, lieu-dit le guéret

Pour ce bien, il faut faire une information au notaire disant que les branchements eaux pluviales et eaux usées ne sont pas corrects.

- Immeuble cadastré AD 183, 185 et 206, lieu-dit le guéret

- Immeuble cadastré AE 179, 29 avenue de Colombier

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

XI – Divers

- M. Thiollière dit qu'on lui a signalé de grave problème avec plusieurs chiens, il a conseillé de porter plainte. La mairie va s'assurer qu'une évaluation comportementale va être diligentée.
- SICTOM : Le nouveau système de tri sélectif a permis de diminuer de 1000 T la quantité des ordures ménagères.
Les personnels touchés par la restructuration des services ont tous eu une proposition d'emploi, sauf un.
Les colonnes doivent toutes être implantées avant fin 2025. Mme Baas précise que le point d'apport volontaire de la Place Bancel va être doublé, celui de la rue du Moulin va être supprimé, et pour le moment il n'y a pas d'implantation définitive vers Mainboeuf. L'accès du point d'apport de la maison de retraite était en test cette semaine.
- Associations : les demandes de subvention sont à rendre avant le samedi 15 mars.
- L'abribus de la rue de la Madone est opérationnel.
- Tous les jeux du jardin public sont accessibles.
- Rappel : Inauguration de la Maison de santé ce samedi à 10 heures.
- Stationnement gênant : un rappel à la loi a été fait depuis 3 semaines par la pose de papillon rappelant que le stationnement est interdit le long des bandes jaunes. Maintenant

nous avons demandés à la gendarmerie de mettre des amendes aux contrevenants. Une voiture gênante a été enlevé sur la grand Place.

- Cantine : le self sera installé le mercredi 19 février, avec un réajustement pendant les vacances si nécessaire.
- Charte du Parc du Pilat : l'enquête publique va bientôt commencer, il n'y aura pas de permanence physique à Saint-Julien-Molin-Molette, mais la possibilité de s'exprimer en ligne, ou de se déplacer à Bourg-Argental.
- Recrutement d'un agent : nous avons retenu 5 candidatures, les entretiens sont en cours.
- Eclairage public : la panne qui a fortement impacté le quartier du Faubourg est afin réglée.
- Les services techniques sont très sollicités pour la remise en ordre des fossés, de divers busages afin de maintenir les réseaux.
- Le prochain conseil aura lieu le mercredi 26 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie

Secrétaire de séance
Fabien Plasson

